

Stade Léo Lagrange - Aménagement des abords du stade sur l'avenue Léo Lagrange - Traitement de la clôture et aménagement d'un parking sur l'annexe 2

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Par délibération du 26 mai 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme de reconstruction du stade Léo Lagrange. Ce programme consiste, dans un premier temps, en la reconfiguration des zones Nord et Est du stade, puis la construction d'une nouvelle tribune d'honneur à l'Ouest. En parallèle à l'opération de reconstruction du stade et pour anticiper le futur tracé du Transport en Commun en Site Propre, TCSP, sur l'avenue Léo Lagrange, les abords du stade doivent être traités de façon à s'inscrire dans le futur alignement à 20 m de l'avenue. L'aménagement de ces abords consiste donc à construire une clôture entre les nouvelles billetteries, mais également à aménager l'annexe 2 en parking.

1 - Traitement de la clôture

Le traitement de la clôture du stade doit répondre à plusieurs objectifs : d'une part répondre aux exigences d'une enceinte de stade et d'autre part s'intégrer dans le projet d'entrée de ville (TCSP, continuité du Palais des Sports).

La clôture se divise en 3 sections : deux sections encadrant les billetteries, en retrait d'une dizaine de mètres de l'alignement permettant ainsi d'avoir deux parvis d'entrée et une section linéaire de 115 m. La clôture, d'une hauteur minimale de 3 m, est composée de panneaux renforcés empilables entre poteaux. Le remplissage est en tôle pleine et/ou perforée (ronds ou étoiles) permettant un jeu sur l'occultation/transparence de la clôture. La couleur de la clôture est celle retenue pour le mobilier urbain, soit gris anthracite. Côté avenue Léo Lagrange, la clôture offre un aspect rugueux (tôle emboutie) qui limite l'affichage.

La clôture repose sur un soubassement et aux articulations est bordée de murs en béton coloré dans la masse en rouge et traités anti-graffitis. De plus, les portails et portillons, encadrant les billetteries, sont traités de la même manière que la clôture.

Au droit des 2 entrées, une signalétique « Ville de Besançon - complexe sportif Léo Lagrange » sera marquée par des panneaux non perforés, découpés au laser et mis en relief par un éclairage intérieur de la clôture. Les travaux de cette clôture seront réalisés dans la continuité des travaux préliminaires.

2 - Aménagement de l'annexe 2 en parking

L'aménagement sera réalisé en 2 phases :

1^{ère} phase : Aménagement provisoire de l'annexe 2 pour 100 places

2^{ème} phase : Aménagement définitif du parking pour 250 places

1^{ère} phase :

Lors de la phase de démolition - reconstruction de la tribune d'honneur, l'annexe 4, actuellement utilisée comme parking lors des matches, sera condamnée. Il est donc nécessaire d'offrir sur le site une aire équivalente, afin de ne pas entraver le fonctionnement du stade. Un aménagement d'une partie de l'annexe 2, le long de la voie pompier créée lors des travaux préliminaires, est prévu sur environ 2 500 m² pour une capacité d'environ 100 places. L'entrée-sortie de ce parking s'effectuera par la rue de Trépillot. Les travaux consistent au plateformage de l'aire (nivellement et mise à niveau avec réutilisation des matériaux issus de la démolition des gradins) et traitement de surface en bicouche pour éviter l'ornièrage.

2^{ème} phase :

Le parking définitif, d'une capacité d'environ 250 places, sera ouvert sur l'avenue Léo Lagrange et drainera les spectateurs vers la billetterie Nord-Est. L'entrée de ce parking devra intégrer le projet du TCSP. L'aménagement nécessitant un apport important de matériaux (différence de niveau importante avec l'avenue), il sera réalisé dans la même période que le bassin de rétention dans le quartier afin de profiter des bons matériaux excavés à un moindre coût. Le traitement de ce parking sera en enrobés pour les stationnements et circulation, les espaces verts entre les rangées de stationnement permettront le cheminement piéton.

Montant de l'opération :

Traitement de la clôture : 300 000 € TTC

Aménagement de l'annexe 2 en parking : 410 000 € TTC
dont 50 000 € pour la première phase

Soit au total : 710 000 € TTC

La dépense sera imputée au chapitre 23.824.2315.5014.30300 des budgets 2007 et suivants.

Echéancier prévisionnel des travaux 1^{ère} phase (clôture et parking provisoire) :

Finalisation des études : mars 2007

Travaux : de mai à juillet 2007 pour la clôture, été-automne 2007 pour le parking avant démolition de la tribune d'honneur.

Echéancier prévisionnel des travaux 2^{ème} phase (parking définitif) :

Finalisation des études : année 2008

Travaux : printemps - été 2009 pour la nouvelle saison de football

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux dont le coût prévisionnel est estimé à 710 000 € TTC,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

«M. Pascal BONNET : J'ai lu dans la presse que suite à votre rencontre avec les dirigeants du BRC, vous envisagiez de répondre à la question de la possibilité de couvrir la tribune provisoire. Qu'en est-il exactement, y a-t-il une réflexion sur ce sujet ?

M. LE MAIRE : Ce sont les dirigeants du BRC qui ont rapporté à la presse notre conversation mais ce n'est pas exactement cela. Nous avons dit qu'on allait regarder parce que ce qu'il avait été convenu avec le précédent Président qui l'avait accepté, qu'il n'y aurait pas de couverture du stade. Cela dit nous avons d'excellents rapports avec le Président actuel, on en a discuté, on en rediscutera, mais à cet instant il n'y a pas de décision prise.

M. Patrick BONTEMPS : Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Simplement lors de la discussion avec le BRC sur le projet de réaménagement du stade, un des points importants était d'avoir un stade totalement fermé et en particulier sur la tribune Nord. Ceci avait bien entendu un coût et le choix a été fait, et accepté par Claude COURGEY, l'ancien Président, d'un stade fermé, quitte, pendant l'année et demie de travaux sur la tribune d'Honneur, à ce qu'effectivement la tribune Est ne soit pas couverte. On comprend bien sûr qu'il y ait aujourd'hui une demande forte du BRC sur cette question. Elle a été évoquée mais nous sommes toujours sur le même point de vue et le nouveau Président du BRC doit reprendre les décisions du précédent.

M. LE MAIRE : Ça fait encore débat mais ce qui avait été accepté, Christophe LIME est là pour le dire, c'était cela».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.